

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le 02 mars, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 24 février 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Julien MORIN, Bénédicte MARCOUL-SOULIE, Régis MISSOU

Étaient absents représentés :

Marylène VERDEME à Gaston CHASSAIN
Chantal BOUTHINAUD à Julien MORIN
Pascal BUSSIERE à Régis MISSOU

Étaient absents excusés :

Marylène VERDEME, Frédérique GRANET, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPUY-LEGRAND

N°2022/D/008 - Objet : Convention de prestation de service - Conseiller Numérique France Services avec les communes de BOSMIE L'AIGUILLE, SOLIGNAC, CONDAT SUR VIENNE et LE VIGEN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

L'État, en vue d'accélérer la transformation numérique de la société, a créé le dispositif Conseiller numérique France Services pour aider les habitants des territoires à mieux maîtriser les outils numériques. Piloté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et mis en œuvre par la Banque des Territoires en s'appuyant notamment sur les collectivités locales, ce dispositif permet de déployer 4 000 Conseillers numériques France Services d'ici 2022 dans les territoires.

La mission des CNFS est de :

- Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;

- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques ; s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- Accompagner les usagers vers l'autonomie pour réaliser des démarches administratives en ligne seuls.

L'appel à manifestation d'intérêt pour l'accueil et le recrutement de « Conseillers numériques France Services » encourage la coordination des candidatures des collectivités territoriales afin de mailler au mieux l'ensemble du territoire.

Les missions du conseiller numérique l'amène en effet à être mobile sur le territoire, au bénéfice d'un plus grand nombre d'habitants.

La commune de Feytiat s'est associée aux communes de Bosmie l'Aiguille, Solignac, Condat sur Vienne et Le Vigen pour candidater afin de bénéficier de ce dispositif. La candidature a été validée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

La convention de prestation de service ci-jointe fixe les conditions de la prestation avec les communes de Bosmie l'Aiguille, Solignac, Condat sur Vienne et Le Vigen.

Dans le cadre de ses missions au sein des communes, le Conseiller Numérique France Services demeure sous l'autorité fonctionnelle de la commune qui l'a recruté (commune de Feytiat).

Après avoir pris connaissance du projet de convention de prestation de service et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord au recrutement d'un conseiller numérique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de Feytiat et les communes de Bosmie l'Aiguille, Solignac, Condat sur Vienne et Le Vigen,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 02 mars

 Le Maire,
Gaston CHASSAIN.